

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 12 juin 2009

Service instructeur

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

Service consulté

N° CP-2009-9-2-5

ADHESION DU DEPARTEMENT DU HAUT RHIN A L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES ACTIVITES AERONAUTIQUES DANS LA ZONE DES TROIS FRONTIERES ET LE SUD ALSACE (APRA)

Résumé: Il est proposé l'adhésion du Département du Haut-Rhin, en tant que membre associé, à l'Association Pour la Promotion des Activités Aéronautiques dans la zone des Trois Frontières et du Sud Alsace

Le Département du Haut-Rhin a été sollicité récemment par la Chambre de Commerce et d'Industrie Sud Alsace Mulhouse en vue de participer à la création d'une association ayant pour objet la promotion des activités aéronautiques sur les territoires des Trois Frontières et du Sud Alsace. Le Département est également invité à adhérer à l'Association pour la Promotion des Activités Aéronautiques dans la zone des Trois Frontières et le Sud Alsace qui sera officiellement créée lors de l'Assemblée Générale Constitutive le 25 juin prochain qui se déroulera dans les locaux de l'aéroport de Bâle-Mulhouse.

La génèse de cette association fait suite à l'impulsion de projets de développement, notamment l'aménagement de la plateforme 6 bis de l'EuroAirport à laquelle le Conseil Général avait apporté un soutien massif en mobilisant 5 M€. Cet aménagement a notamment permis le développement du secteur de la maintenance et de l'équipement d'aéronefs, qui a créé en 2008, 438 emplois supplémentaires dans le domaine de la maintenance aéronautique.

Ainsi l'aéroport de Bâle-Mulhouse s'inscrit dans un espace transfrontalier et son activité se répartit entre trois pays. Cette particularité confère à ce territoire de véritables atouts.

Quelques exemples à ce titre :

- Aéroport binational par ses statuts,
- ▶ 6475 personnes actives sur la plate-forme relevant de 73 nationalités dont 62 % de Français, 18 % de Suisses et 9 % d'Allemands,

- > 132 sociétés sur le site dont 55 % relèvent du secteur douanier suisse et 45 % du secteur douanier français,
- Des industries dans le domaine de la maintenance et de l'aménagement d'aéronefs occupant 2 200 personnes disposant d'une clientèle mondiale.

Des projets de développement autour de la plateforme de l'EuroAirport :

Pour approfondir et développer les atouts, il a été constitué depuis septembre 2008, à l'initiative de M. GALLO, Président de la CCI Sud Alsace Mulhouse et de l'EuroAirport, un comité de pilotage technique informel dédié, dans un premier temps, à réfléchir et à construire un centre de formation aux métiers de l'aéronautique pour répondre au développement très important de la plateforme aéronautique et des emplois et des métiers issus de la maintenance et de l'équipement d'aéronefs.

Les premiers travaux issus de ce comité de pilotage technique qui rassemble notamment des techniciens de la CCI Sud Alsace Mulhouse, de l'AFPA, de l'AGEFOS-PME, du Conseil Régional, le Conseil Général (service Economie et service des Actions Transfrontalières), le CAHR, ont permis de faire état de projets en cours ou en préparation confirmant la nécessité de mettre l'accent sur ce pôle de compétences émergent et de le structurer :

- des actions de formation lancées depuis juin 2008 et s'inscrivant dans le centre de formation aux métiers de l'aéronautique par l'AFPA avec des participations départementales et régionales afin de former par des modules adaptés des personnes en reconversion ou en recherche d'emploi au métier de mécanicien en aéronautique,
- un projet de nature privée porté par Monsieur VAIRON pour la mise en œuvre d'une école de pilotes de lignes. Après des contacts engagés avec l'EuroAirport et l'aérodrome d'HABSHEIM, il s'avère qu'une étude de faisabilité va être conduite par le syndicat mixte de l'aérodrome d'HABSHEIM pour prévoir l'accueil de cette activité,
- La situation économique actuelle conduit à envisager et à doter ce territoire trinational, en proximité de l'EuroAirport, d'un outil exemplaire, véritable pôle de compétence international dans le domaine de l'aéronautique visant à :
 - Développer les compétences des actifs français, allemands et suisses pour l'accès aux métiers et aux emplois associés de l'aéronautique et de l'aérien,
 - Favoriser les passerelles entre les entreprises, le milieu universitaire ainsi que les écoles d'ingénieurs, pour dynamiser la recherche et le développement dans le domaine de l'industrie aéronautique,
 - > Créer de l'attractivité sur le territoire concerné en développant une gamme de services pour les entreprises afin d'améliorer leur performance.

<u>Un outil fédérateur pour asseoir le développement des projets : la création d'une Association pour la Promotion des Activités Aéronautiques :</u>

Pour promouvoir les atouts de ce territoire et renforcer son attractivité, une association de promotion est en cours de constitution. Cette association serait dénommée : Association pour la Promotion des Activités Aéronautiques (APRA) dans la zone des Trois Frontières (Mulhouse-Basel) et le Sud Alsace.

Cette association aura vocation à :

- promouvoir et coordonner les projets relatifs à la création de nouvelles activités (industrielles et tertiaires) dans le domaine de l'aéronautique et de l'aérien ;
- créer des liens entre les entreprises de la zone économique de l'EuroAirport Bâle-Mulhouse, les centres de recherches et de développement (Université, Ecoles d'ingénieurs, entreprises) et les acteurs de la formation continue ;
- promouvoir toute infrastructure ou équipement permettant de développer l'attractivité de la plate-forme aéroportuaire, notamment le projet de desserte ferroviaire.

Les adhérents actifs et fondateurs de cette association seront les entreprises, l'EuroAirport, les CCI de Mulhouse, Bâle, Fribourg, l'AFPA qui sont les opérateurs et porteurs de projets. Les structures partenaires, telles que les collectivités, peuvent avoir un rôle de membre associé compte tenu des soutiens publics qu'elles pourraient accorder au titre des projets de l'association.

Compte tenu de l'importance majeure du pôle aéronautique pour l'économie haut-rhinoise, je vous propose que le Département adhère en tant que membre associé à l'APRA et que deux élus (un titulaire et un suppléant) soient désignés pour représenter le Département du Haut-Rhin au sein de cette association.

Une cotisation sera due au titre de la qualité membre associé. Celle-ci devant être déterminée lors de l'Assemblée Générale constitutive le 25 juin un rapport complémentaire ultérieur affectera les crédits nécessaires pour le règlement de cette adhésion.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'adhérer à l'Association, pour la Promotion des Activités Aéronautiques (APRA) dans la zone des Trois Frontières (Mulhouse-Basel) et le Sud Alsace, en tant que membre associé,
- de désigner :
 - ==> M. Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, en tant que représentant titulaire, au sein de l'APRA;
 - ==> M. Alphonse HARTMANN, Vice-Président du Conseil Général, en tant que représentant suppléant, au sein de l'APRA.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER